

Réaliser notre vision

VISION

Être un organisme de réglementation nucléaire de calibre mondial.

MANDAT

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Être un organisme de réglementation nucléaire **moderne**

Être un organisme de réglementation **fiable**

Être un chef de file et influencer les efforts **mondiaux** dans le domaine nucléaire

Être un organisme **agile**

RÉSULTATS

- Cadre de réglementation rigoureux, fondé sur le rendement
- Décisions fondées sur la science les preuves; mesures tenant compte du risque
- Encourage l'innovation technologique

- Indépendant, transparent, juste et compétent
- Source fiable de renseignements scientifiques et techniques
- Solide culture de sûreté
- Mobilisation respectueuse et inclusive

- Rôle de leader pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires et harmoniser les pratiques réglementaires
- Solides relations internationales
- Mise en commun et à profit des connaissances et des pratiques exemplaires

- Adaptabilité aux changements
- Main-d'œuvre inclusive et représentative
- Habilité et adapté à l'ère numérique

VALEURS ET CULTURE



Respecter les droits et les contributions de tous



Faire preuve d'**intégrité** dans tout ce que nous faisons



S'engager à être au **service** des Canadiens, des Autochtones et du gouvernement



Toujours rechercher l'**excellence** dans notre travail



S'engager à assumer une **responsabilité** personnelle et professionnelle



Favoriser et respecter une solide culture de **sûreté**